



**CONFÉDÉRATION
DU NAUTISME ET
DE LA PLAISANCE**

L'expression d'une composante majeure de la société civile maritime

B

**BILAN 2016
UNE ANNÉE D'ACTION
AU SERVICE DE LA
CROISSANCE BLEUE
DES TERRITOIRES**



Une nouvelle mission

Après une année de préfiguration, 2016 a été la première année de plein exercice pour la Confédération du Nautisme et de la Plaisance.

Ce fut une année d'enjeux pour les acteurs du nautisme.

Des enjeux économiques, avec la bataille menée pour le report d'un an de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur - REP Plaisance, le temps pour notre filière de s'organiser.

Des enjeux de planification avec la Stratégie Nationale Mer et Littoral pour redonner toute sa place au nautisme et à la plaisance parmi les acteurs de poids de la Croissance bleue.

Des enjeux politiques avec la promulgation de la loi pour l'économie bleue puis la reconnaissance institutionnelle de la Confédération par le Président de la République en novembre dernier.

Grâce à notre union, la CNP est désormais en charge officiellement de la mission de représentation des intérêts de la filière auprès des pouvoirs publics comme nous l'avons appelé de nos vœux.

Cet objectif, nous l'avons défini ensemble et avons œuvré tout au long l'année dernière pour l'atteindre.

Notre rassemblement et notre unité ont porté leurs fruits.

2017, est le temps de la proposition et de la collaboration.

Une nouvelle page de l'histoire de notre jeune Confédération du Nautisme et de la Plaisance commence à s'écrire.

Yves LYON-CAEN, président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance.

2016 : Un an d'actions menées par la CNP et ses membres

A

AEM - ASSISES
DE L'ECONOMIE
DE LA MER

La CNP reconnue officiellement par le Président de la République

Lors de son allocution le 8 novembre 2016, aux Assises de l'Economie de la Mer, F. Hollande a reconnu le rôle joué par la Confédération. La CNP devient le nouvel interlocuteur officiel d'une future structure interministérielle qui traitera des enjeux de la filière nautique. Fruit du travail engagé depuis de longs mois, cette reconnaissance officielle

Verbatim du Président de la République « *La France reste le pays de la navigation de plaisance [...] les acteurs se sont réunis avec la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. Le moment est venu*

d'appuyer cette institution pour créer une structure interministérielle qui se réunirait au moins une fois par an pour évoquer les enjeux de cette filière, en y associant bien sûr le Cluster Maritime Français. »

C

CIMER - COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL
À LA MER

Le 4 novembre 2016 à Marseille Le CIMER a adopté un ensemble de mesures liées au nautisme et à la plaisance.

Mesure 19 - Responsabilité Elargie pour les Producteurs REP Le Gouvernement instaure une REP - secteur plaisance. Les ports de plaisance seront aidés pour développer leurs projets par l'ADEME, le MEEM et le CGI dans le cadre de l'appel à projets « ports de plaisance exemplaires ».

Mesure 21 – SNML Le Gouvernement prépare l'adoption d'un texte de synthèse sur le statut des espaces maritimes, eaux intérieures, mer territoriale, ZEE, plateau continental et les

régimes applicables aux activités des usagers de la mer dans ces espaces.

Mesure 22 - Espaces Maritimes Le Gouvernement prend une [ordonnance](#) relative aux espaces maritimes français.

Mesure 32 – SNSM Part de l'Etat : financement à hauteur 3,7 M€ et 1 M€ supplémentaire en 2017. **Le sauvetage en mer est déclaré grande cause nationale.** Une part de la fiscalité des casinos embarqués sera affectée à la SNSM et le décret pour le financement par la taxe éolienne est modifié. **Consulter le décret modifié** : <https://goo.gl/iBf0Cb>

C

COURSE AU LARGE : L'ANNÉE DE TOUS LES RECORDS

Tour du Monde en Solitaire et Trophée Jules Verne

Le 25 décembre, T. Coville bat en 49 jours, le record du tour du monde en solitaire de F. Joyon (57 en 2008). Le 26 janvier, c'est F. Joyon et ses 5 équipiers qui remportent le Trophée Jules Verne en 40 jours, 5 de moins que L. Peyron et ses 12 équipiers en 2012.

Le Vendée-Globe : un succès populaire qui contribue fortement à la notoriété de la voile. En 2016, plus de 10 M de téléspectateurs ont suivi le départ de la course. L'engouement du public pour cette course hors norme a été amplifié par le duel pour la 1^{ère} place durant 74 jours, remporté au final par Le Cléach le 19 janvier, devant Thomson, soit 4 jours de moins que Gabart lors de l'édition 2012.

Retombées économiques Le succès incontestable de cet événement est un atout de taille pour la Vendée et Les Sables d'Olonne. **1,5 millions de visiteurs** se sont déplacés au village du Vendée Globe (+ 15%/édition précédente). Cette médiatisation est également très positive pour l'ensemble de la filière nautique. Reste à internationaliser la notoriété de la course, encore majoritairement suivie par un public français malgré la présence de 10 skippers étrangers, sur les 29 engagés dans la course.

[Consulter les chiffres clés médiatiques du Vendée Globe](#)



Un engouement fort sur les réseaux sociaux La notoriété du Vendée Globe se joue aussi en ligne : 257 573 abonnés à la page Facebook, 54 500 abonnés au compte Twitter et surtout **450 000 joueurs de 197 pays** sur Regatta Virtual, la course virtuelle du Vendée Globe.

Dispositif pédagogique A noter : le département de la Vendée a mis en place un dispositif éducatif, Vendée Globe junior constitué d'une mallette pédagogique et d'un [site internet dédié](#).

D

DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES SPORTS NAUTIQUES ENGAGÉS

La démarche environnementale au cœur de l'action de la FFESSM.

Souvent pointés du doigt, les pratiquants de sports nautiques et les plaisanciers œuvrent pourtant depuis de nombreuses années à la préservation du milieu naturel. Pour la FFESSM, l'approche environnementale existe depuis sa création (1955). Elle est au cœur de ses activités et la fédération mène une politique active de partenariat avec des organismes publics (AAMP, Institut Méditerranéen d'Océanologie, Museum d'Histoire Naturelle...).

Sciences participatives Parmi ses nombreuses initiatives, on peut citer les actions de sciences participatives **DORIS** : "Données d'Observation pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques" et **BioObs** : Base pour l'inventaire des OBServations Subaquatiques. La FFESSM a également mis en place le label **ÉCOSUB®** (mise en œuvre d'au moins 4 des « 10 engagements de la FFESSM pour le Développement Durable »).

Grands événements sportifs La FFCK et la FFS en tant qu'organismes de l'un des 20 plus grands événements sportifs internationaux en France, ont signé au Ministère des Sports les « 15 engagements éco-responsables des événements sportifs ». Ils se sont engagés à respecter un cahier des charges ambitieux en termes de respect de l'environnement.

Les actions environnementales des autres fédérations sportives et organismes assimilés

FFAviron : <https://goo.gl/QCqEzi>

Les Glénans : <https://goo.gl/yt5CXI>

FFSurf : <https://goo.gl/ShuK3G>

UCPA - Rapport annuel : <https://goo.gl/qaVAaJ>

E

ETUDE SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU NAUTISME

Etude départementale Pour permettre aux décideurs de mesurer réellement l'impact économique du nautisme, le département du Morbihan a travaillé sur une étude approfondie évaluant les retombées directes et indirectes à l'échelle du département. Les résultats ont montré que le poids économique du nautisme était supérieur à celui estimé jusque-là.

Etude région Bretagne : 745 millions € de retombées indirectes

En décembre, les résultats de l'étude régionale Bretagne ont été présentés. Le poids économique des ports de plaisance, des sports nautiques et de bord de mer et des industries, commerces et services ont été pris en compte. Cette étude démontre que pour un

C.A. d'1,05Md€, la filière nautique bretonne représente 2000 entreprises/acteurs économiques et **emploie 7440 personnes. 745 millions € de retombées indirectes** ont été calculées. [Lire l'étude](#)

Dupliquer la méthode dans d'autres régions Grâce à cette étude, une méthodologie duplicable sur les autres régions littorales a été validée. Des contacts avec d'autres régions sont d'ores et déjà engagés.

G

GRANDE PLAISANCE - NOUVEAU DISPOSITIF FISCAL

Lutter contre le dumping fiscal Face à un dumping fiscal résultant de la non harmonisation des taux de TVA en Europe, la grande plaisance française, qui représente 3 mds€ de retombées économiques (dont 2/3 en région PACA), est en difficulté.

Un nouveau Contrat de croisière Pour retrouver de la compétitivité, la filière nautique et les services de l'Etat (Bercy, Douanes) ont travaillé à la recherche d'une solution. Ce nouveau dispositif se compose d'un **Contrat de croisière**, complété d'une licence d'opérateur de voyages. [Télécharger le contrat](#)

J

JEUX OLYMPIQUES ET SPORTS NAUTIQUES

Jeux Olympiques : aviron, canoë-kayak et voile

La CNP s'est réjouie des médailles obtenues par la France aux JO de Rio dans les disciplines nautiques : 8 aux JO et 3 aux jeux paralympiques. Une démonstration de la bonne santé du sport de haut niveau en France et de la qualité de la formation dispensée par nos fédérations.

Le surf, nouvelle discipline olympique

Depuis août 2016, le surf a rejoint l'olympisme. Une des motivations du CIO : rajeunir la cible des (télé)spectateurs et l'image des JO avec une discipline plébiscitée par les jeunes. Une belle reconnaissance pour le travail mené par la Fédération Française de Surf.

Médailles olympiques obtenues par la France dans les disciplines nautiques aux JO de Rio		
Médailles d'or	Médaille d'argent	Médailles de bronze
Aviron : J. Azou et P. Houin	Canoë-kayak : M. Beaumont	Aviron : Baroukhn/Colard/Solforosi/Raineau
Canoë-kayak : D. Gargaud		Aviron : P. Bouge et S. Tardieu
Planche à voile : C. Picon		Canoë-kayak : M. Peche et G. Klauss
Voile : Damien Seguin		Canoë kayak : Cindy Moreau
		Planche à voile : Pierre Le Coq
		470 : H. Defrance et C. Lecointre

Attractivité des territoires : la France, terre de nautisme



La France a été reconnue par 3 fédérations sportives internationales : trois occasions de promouvoir ses littoraux et ses eaux intérieures. En 2017, Biarritz reçoit les **mondiaux de surf**, Pau organise le Championnat du Monde de **Canoë-Kayak** et Choisy le Roi accueille les Championnats du monde de **Ski Nautique Open**. Enfin mi-septembre, la France saura si elle est lauréate pour accueillir les JO 2024.



Pêche récréative : mesures concernant le bar

Le règlement de l'UE [TAC et quotas](#) établit les mesures de protection du bar pour l'année 2017. Pour la pêche de loisir au nord du 48^{ème} parallèle, il énonce une interdiction totale de pêche du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet et un quota d'1 poisson/jour/pêcheur le reste de l'année. Pour la zone située au sud du 48^{ème} parallèle, le quota est de 5 bars/jour/pêcheur tout au long de l'année.

Protéger la ressource halieutique

La CNP comprend le souci des autorités européennes de protéger le stock de bars aujourd'hui en difficulté. Elle est favorable sur le principe à une limitation des captures pour tous les métiers mais souhaite une plus ample concertation sur ces mesures. Elles semblent, dans leurs formes actuelles, excessives et injustes et font peser une grave menace sur l'activité de pêche de loisir et de la filière nautique. La Confédération regrette également la ligne de partage prise arbitrairement à la hauteur du 48^{ème} parallèle.

Un poids économique entre 2 et 3 milliards €

La CNP souhaite un aménagement de ces mesures pour préserver l'essentiel de cette activité exercée par **2 millions de pêcheurs plaisanciers français** dont le poids économique représente 2 à 3 Mds €.

P

PREMIÈRE CONFÉRENCE ANNUELLE DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

Le rassemblement de la communauté nautique L'un des objectifs de la CNP pour 2016 : organiser un événement permettant de débattre de la place/des enjeux du nautisme et de la plaisance et démontrer concrètement le rassemblement de la communauté nautique.

Une réussite qualitative et quantitative La 1^{ère} Conférence annuelle du Nautisme et de la Plaisance a été une réussite tant sur le plan de la mobilisation, avec 300 participants que sur son contenu : apports du secteur au développement et à la prospérité économique des territoires, nécessité de lever les freins à l'essor des activités de nautisme et de plaisance,

échange sur les mutations des pratiques nautiques...

Une série d'évolutions positives L'objectif a été atteint et cette conférence a ouvert une série d'évolutions positives. La CNP est un nouvel acteur écouté par l'Etat et par les élus. L'audience de ses messages s'est accrue, comme a pu le constater la CNP à l'occasion de l'élaboration de la Stratégie Nationale Mer et Littoral. Elle est en capacité d'être le creuset d'idées nouvelles et de faire le lien entre institutionnels et « militants de la cause »

La Conférence annuelle a rappelé les enjeux et l'intérêt de se rassembler au sein de la Confédération.

R

RESPONSABILITÉ ELARGIE DU PRODUCTEUR - REP PLAISANCE

Organiser la filière Depuis plusieurs mois, la filière nautique alertait le Gouvernement sur les risques économiques que faisait peser sur le secteur la mise en place de la REP Plaisance dès 1^{er} janvier 2017, sans étude d'impact sérieuse. Elle réclamait une année supplémentaire afin d'élaborer un modèle économique réaliste au regard des enjeux de la filière. Alors qu'en moyenne une filière REP se structure en 4 ans, la filière nautique et à l'administration ne disposaient que de quelques mois.

Loi pour l'économie bleue La filière nautique a lancé une action d'information sur les risques de déstabilisation de la filière nautique,

auprès des parlementaires, à l'occasion du vote de la proposition de **loi pour l'économie bleue**. Cette mobilisation a porté ses fruits. Cette loi reporte d'un an la réforme de la déconstruction des bateaux de plaisance. Les acteurs du nautisme souhaitent qu'à l'avenir l'écologie ne soit plus un prétexte au clivage politique.

Bateaux abandonnés : un nouveau dispositif En parallèle, la loi a permis d'intégrer un article permettant aux professionnels de régler la situation des bateaux de plaisance abandonnés dans leur entreprise, ce que ne permettait pas jusqu'alors, la loi en vigueur (loi du 31 décembre 1903 relative à la vente de certains objets abandonnés). [Consulter la loi pour l'économie bleue](#)

S

SNML - STRATÉGIE NATIONALE MER ET LITTORAL

La SNML constitue un document stratégique de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Elle porte une vision à long terme de la politique intégrée de la mer et du littoral et sert de cadre à l'élaboration des documents stratégiques de façades (DSF) et des documents stratégiques de bassins maritimes (DSBM). Elle est élaborée par l'État, sous l'autorité du MEEM et en concertation avec le Conseil National Mer et Littoral.

Contribution de la CNP Acteur traditionnel du maritime, la CNP n'a été ni associée aux travaux préparatoires, ni consultée dans le cadre de l'élaboration de la version initiale de la SNML. La CNP n'est pas non plus membre du Conseil National de la Mer et des Littoraux - CNML. La CNP a saisi l'occasion de la mise en consultation publique du projet de Stratégie Nationale Mer et Littoral entre le 2 août et le 2 octobre 2016 pour porter la voix du nautisme et de la plaisance, secteurs maritimes quasi-absents dans le texte initial.

La contribution écrite de 5 pages de la CNP, témoignant des apports du nautisme et de la plaisance à l'attractivité des territoires, a été reprise en grande partie dans le texte adopté le 3 novembre par le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance a marqué le débat Au-delà de cet apport, les membres de la Confédération, comme beaucoup d'acteurs du monde maritime, ont souligné les nombreuses faiblesses du texte final, comme le manque de vision et de structuration, défauts dommageable dans la mesure où ce texte sert de cadre à l'élaboration des documents stratégiques de façades.

Ce texte sera peut être amendé, il reste beaucoup de points de vigilance.

S

SNSM - SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Trouver de nouveaux financements Les Sauveteurs en mer sont en recherche de ressources supplémentaires pour équilibrer leur budget. Au-delà d'une subvention étatique plus élevée, une contribution systématique des plaisanciers a été recherchée. La députée Chantal Guittet, mandatée pour travailler sur la pérennisation du modèle de la SNSM, a remis un rapport en juillet proposant un ensemble de nouvelles taxations des plaisanciers.

Désaccord sur tout projet de de nouvelle taxe Réaffirmant son attachement à la SNSM, à ses bénévoles, à son organisation décentralisée et à ses donateurs, la CNP a fait valoir plusieurs fois sa position : un désaccord avec tout projet de nouvelle taxe pour abonder le budget de la SNSM ; un accord pour une **action commune** favorisant une contribution volontaire auprès des plaisanciers.

Mobiliser la communauté des navigateurs et des plaisanciers Les ports de plaisance et indirectement les plaisanciers contribuent déjà au financement de la SNSM par la mise à disposition à titre gracieux de places d'amarrage. Pour la CNP, seul le développement de la générosité des donateurs et du mécénat d'entreprise permet de pérenniser le modèle de la SNSM. La Confédération est prête à mobiliser, la communauté des navigateurs et des plaisanciers. Toutes les pistes de nouvelles taxes auprès des plaisanciers ont été écartées à ce jour mais **beaucoup d'écueils ont été évités**.

1^{ère} Conférence annuelle du Nautisme et de la Plaisance

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) a organisé sa 1^{ère} conférence à Paris le 12 octobre 2016. Retour sur un événement qui a permis de réunir l'ensemble de la communauté nautique, professionnels, institutionnels comme amateurs éclairés.

Séquence introductive par Yves Lyon-Caen, président de la CNP

« Le nautisme et la plaisance ne peuvent pas être des passagers clandestins de la politique maritime. » Yves Lyon-Caen, président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Nautisme & Plaisance : une triple réalité éducative, scientifique et économique



Devant 300 personnes venues de toute la France et après les propos introductifs d'**Yves Lyon-Caen**, **Jean-Louis Blanchard**, président de la FFESSM, **Jean Kerhoas**, président du collège des Fédérations Sportives de la CNP, **Jean Kiffer**, président du collège des plaisanciers de la CNP et **Yves Lagane**, président du Yacht Club de France ont présenté la triple réalité éducative, scientifique et économique du nautisme et de la plaisance. Ils ont décrit une réalité des pratiques, bien loin de l'imagerie du plaisancier-consommateur, détaché de tout lien avec son environnement. Ils ont rappelé que la plongée sous-marine, la pêche de loisir, la voile et l'ensemble des sports nautiques contribuent à une authentique culture maritime accessible au plus grand nombre dans notre pays et que les fédérations sportives ayant reçu délégation de l'Etat mènent une mission d'insertion sociale et d'éducation de l'homme par la mer. Passeurs de savoirs, les pratiquants de ces activités nautiques contribuent à la préservation du milieu naturel marin par des campagnes de sensibilisation au plus près des usagers et par leur implication dans les programmes de sciences participatives.

Nautisme & Plaisance, un axe stratégique pour le développement des Territoires



«L'appareil d'État méconnaît les potentialités du secteur nautique. Il manque une impulsion politique.»

François Goulard, président du Conseil départemental du Morbihan

François Goulard et Didier Codorniou, président du Parlement de la Mer de la région Occitanie ont croisé leurs regards et souligné les apports essentiels du nautisme et de la plaisance au développement et à la prospérité économique des territoires métropolitains et ultramarins tout en regrettant les écueils rencontrés.

L'administration en général freine l'activité, dans tous les domaines, en particulier pour la plaisance, où il y a, encore plus en zone littorale, une accumulation de règles, de normes, que l'on ne rencontre pas ailleurs. Les deux élus ont appelé de leurs vœux une administration tournée vers le « service » plus que vers la « sanction ». De nombreux emplois non délocalisables sont en jeu.

Nautisme & Plaisance : Inventer un nouveau mode de collaboration avec les Pouvoirs Publics



«Il y a un défi collectif à mener pour un environnement moins normatif.» Thierry Coquil, directeur des affaires maritimes

«Un grand chantier de nettoyage de la législation liée au maritime s'impose.» Arnault Leroy, député des Français établis hors de France

Les débats, auxquels ont participé **Thierry Coquil,**

DAM - MEEM, Laurent Falaize, président de Riviera Yachting Network, **Arnault Leroy, Didier Mandelli,** Sénateur de la Vendée et **Serge Pallarès,** ont également mis en lumière la nécessité de **lever les freins considérables à l'essor des activités de nautisme et de plaisance,** par un effort de simplification des textes et des procédures consultatives dont la « loi sur la croissance bleue » n'a fait qu'entamer le travail. Tous les participants ont exprimé leur souhait que l'économie soit remise au cœur du développement durable que veut organiser la Stratégie Nationale Mer et Littoral.

Le Port de Plaisance, levier de développement du littoral



« Pour une municipalité, avoir un port de plaisance est une chance inouïe » Jean-Claude Méric, administrateur de la FFPP

« Recréer une identité territoriale par le port » Bertrand Moquay, président de l'APPA

Les échanges de l'après-midi ont débuté avec **Jean-Claude Méric**, **Bertrand Moquay** et **Gérard Pierre**, président de l'APPB qui ont démontré l'importance majeure du port de plaisance et les retombées économiques directes et indirectes qu'il génère sur le territoire auquel il est rattaché. Lien terre-mer, l'excellence environnementale est au cœur de ses développements futurs.

Répondre aux aspirations des nouveaux pratiquants et les fidéliser



« Un véritable enjeu de féminiser les pratiques nautiques. » Laurent Martini, délégué général Les Glénans

« Reconquérir la cible des 30-40 ans, un chantier en cours » Stéphane Le Bihan, directeur d'unité UCPA

Pour la dernière table-ronde de la journée, **Aurore Joris**, chargée de mission chez Atout France, **Stéphane Le Bihan**, **Laurent Martini** et **Philippe Rodet**,

directeur de Nautisme en Bretagne ont échangé leurs expériences sur les aspirations des nouveaux pratiquants : quête de plaisir instantané, recherche d'une expérience globale, envie d'expérimenter différentes pratiques... Les intervenants ont présenté leurs premières réponses à ces attentes, nouveaux produits, packages ou supports. La réponse pour capter et fidéliser ces nouveaux profils est dans l'innovation.

Cette journée a témoigné de la mobilisation des acteurs régionaux et locaux aux côtés des acteurs privés en faveur du développement de la plaisance et du nautisme. Tous ont estimé nécessaire que le gouvernement s'associe à cette dynamique en proposant un cadre interministériel de concertation et de décision permettant à tous d'agir en convergence.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance

La CNP fait entendre sa voix dans les domaines qui intéressent le partage, les usages, la gestion, la protection et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux. Elle valorise les apports économiques et sociaux du nautisme comme composante essentielle de la croissance bleue des territoires. Elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics pour promouvoir le développement durable des régions métropolitaines et ultra-marines.

LES MEMBRES



FÉDÉRATIONS
SPORTIVES
ET ASSIMILÉES



INDUSTRIES
ET SERVICES
NAUTIQUES



ASSOCIATIONS
ET FÉDÉRATIONS
D'USAGERS



PORTS DE
PLAISANCE

La Confédération réunit **23 membres** répartis en **quatre collèges** reflétant la diversité de la communauté nautique. Elle place la démarche territoriale au centre de son action et associe les territoires littoraux à ses travaux.

LA CNP EN CHIFFRES

- **9 millions de pratiquants** dont **4 M de pratiquants réguliers** et **5 M de pratiquants occasionnels**
- **5 000 entreprises**
- **50 000 emplois**
- **570 ports** de plaisance
- un poids économique > à **5 mds €**

Les membres de la Confédération

L

LES MEMBRES DE LA
CONFÉDÉRATION
DU NAUTISME ET
DE LA PLAISANCE

Association Française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer **AF3P** ; Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique **APPA** ; Association des Ports de Plaisance de Bretagne **APPB** ; **Clubs alliés** du YCF ; Fédération de chasse sous-marine passion **FCSMP** ; Fédération des Industries Nautiques **FIN** ; Fédération Française d'Aviron **FFA** ; Fédération Française de Canoë Kayak **FFCK** ; Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin **FFESSM** ; Fédération Française Motonautique **FFM** ; Fédération Française de Surf **FFS** ; Fédération Française de Voile **FFV** ; Fédération Française des Pêcheurs en Mer **FFPM** ; Fédération Française des Ports de Plaisance **FFPP** ; Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et

Sportifs de France **FNPPSF** ; Filière Nautique Normande **F2N** ; Groupement des Equipages Professionnels du Yachting **GEPY** ; **Les Glénans**, Nautisme en Bretagne **NEB** ; Rivera Yachting Network **RYN** ; **UCPA**, Union Nationale des Associations de Navigateurs **UNAN** ; Yacht Club de France **YCF**

Contact

Site internet www.confederationnautisme.fr

E-mail : sg@confederationnautisme.fr

Téléphone : +33 (0)6 19 14 32 45

Retrouvez la CNP sur les réseaux sociaux

Twitter : @CNautisme

Facebook : www.facebook.com/CNautisme